



**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

ROYAUME-UNI: RÈGLEMENT DE 2015 SUR L'EMBALLAGE NORMALISÉ
DES PRODUITS DU TABAC

Membre présentant la notification	ROYAUME-UNI
--	--------------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Règlement de 2015 sur l'emballage normalisé des produits du tabac
Objet	Marques; dessins et modèles industriels
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2021/IP/GBR/21_1516_00_e.pdf
Situation de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	Sans objet
Brève description du texte juridique notifié	
Ce règlement prévoit la normalisation des emballages de cigarettes et de tabac à rouler destinés à la vente au détail. La règle 13 contient des dispositions relatives à l'enregistrement, au titre de la Loi de 1994 sur les marques, des marques dont l'utilisation est affectée par le règlement. La règle 14 contient des dispositions relatives à l'enregistrement, au titre de la Loi de 1949 sur les dessins et modèles enregistrés, des dessins et modèles dont l'utilisation est affectée par le règlement.	
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais
Entrée en vigueur	20 mai 2016
Autre date	

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	11 février 2021
Autres renseignements	https://www.legislation.gov.uk/ukdsi/2015/9780111129876/note
Organisme ou autorité responsable	UK Intellectual Property Office Concept House Cardiff Road Newport South Wales NP10 8QQ Royaume-Uni information@ipo.gov.uk 0300 300 2000 Depuis un autre pays que le Royaume-Uni: +44 (0)1633 814000

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.